VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 juin 2012 – n° 12

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS CONCLUE AVEC LA SOCIETE BUS EST – AVENANT N° 6

Par contrat en date du 28 août 2007, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a confié l'exploitation du service public de transport de voyageurs à la société Bus Est.

Ce contrat prévoit le versement par la ville d'une contribution financière forfaitaire taxée à la TVA au taux de 5,5 % conformément à la législation en vigueur au moment de la signature du contrat.

Suite à une jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes d'octobre 2005, l'administration fiscale a publié une instruction dans laquelle elle fait le point sur les règles de TVA applicables aux subventions directement liées aux prix d'opérations imposables à la TVA. La contribution financière forfaitaire versée par la ville étant assimilée à une subvention, elle n'est pas taxable à la TVA. Mais la non-taxation de cette contribution à la TVA entraîne l'assujettissement du délégataire à la taxe sur les salaires. L'avenant 6 a pour objet d'intégrer ces nouveaux éléments dans le contrat.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 6 à la convention de délégation de service public du réseau de transports public conclue avec la société Bus-Est, ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTE PAR 26 VOIX POUR

<u>Contre</u>: 8 (F.LEGRAND – V.BENOIT - J.L.BOURDON – F.WALTER S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

(1 absent au moment du vote : O.RUMELIOGLU)

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian PIERRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE DES VOSGES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal	35	Séance du 22 juin 2012
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents		
à la séance	32	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian
Procurations	3	PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre
		ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Francine HABERT, Patrice
		COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents:

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY (procuration à O.Caspary au point n°1), Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à J.L.Bourdon du point n°1 au n°3) et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Antoine SEARA	à	Christian PIERRET
Gilberte BELEY	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Sébastien ROCHOTTE

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.